

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020



EXTRAIT N° 2020.00191 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 16
↔ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 4 Novembre 2020

Secrétaire de séance :

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation habitat « ZAC les Hameaux du Parc » à Besné - SEM SONADEV - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation habitat « ZAC les Hameaux du Parc » à Besné - SEM SONADEV - Approbation

Catherine LUNGART, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 19 juin 2007, la CARENE a autorisé la signature du traité de concession confiant à la SEM SONADEV l'opération d'aménagement à vocation habitat « ZAC Les Hameaux du Parc » à Besné sur une superficie de 15,5 ha. La concession, d'une durée initiale de 9 ans comprenait initialement 174 logements. Elle porte aujourd'hui sur 205 logements et a été prolongée par délibération du bureau communautaire du 15 septembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2025.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Conseil d'Administration de la SEM SONADEV du 13 mai 2020 a arrêté le compte rendu d'activités de l'année 2019, d'où il ressort que :

- S'agissant de l'exercice 2019 : les dépenses réalisées durant cet exercice s'élèvent à 278 K€ HT et correspondent à des travaux de voirie, de viabilisation et d'espaces verts. La maîtrise du foncier est acquise à 95 %. Globalement, 57% des dépenses sont réalisées fin 2019.
- Les recettes 2019 se montent à 422 K€ pour la même période, représentant la commercialisation de 10 lots libres. Près de 40 % des cessions sont réalisées à ce jour : 2 487 K€ HT, soit 3,2 ha sur les 8,4 ha cessibles au global.

Le bilan prévisionnel évolue de 275 K€ à 7 180 K€ HT, du fait de l'actualisation des travaux d'infrastructures des tranches 4 et 5. Cette augmentation est couverte par les recettes de cessions.

La participation de la CARENE est corrigée à la baisse à 512 K€ (-21 K€) compensée par une participation annexe (PUP) de 25 K€. La participation CARENE sera appelée en 2021.

L'exercice 2020 prévoit 1 084 K€ de dépenses, dont 954 K€ de travaux de la tranche 4 (terrassements, réseaux, espaces verts...). Les recettes à venir sont estimées à 636 K€, correspondant à la vente de 12 lots (tranches 1 et 3).

La convention de trésorerie de 2 M€ est sollicitée à hauteur de 1,3 M€ fin 2019 compte tenu d'un remboursement de 700 K€ réalisé en 2019. Une avance de trésorerie de 250 K€ est envisagée pour 2020. Compte tenu des évolutions de trésorerie, le solde (1 550 K€) sera remboursé après 2022.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par la SEM SONADEV en mai 2020;
- approuve les cessions et acquisitions réalisées au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles figurent en annexe au compte rendu de concession.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales